

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 67 (1970)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Société romande d'apiculture

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## **SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE**

---

### **AVIS : NOTRE JOURNAL**

On lui cherche un rédacteur. Les membres de la Société romande d'apiculture pouvant remplir cette charge, sont priés de s'annoncer au président de la société, M. Robert Bovey, 1032 Romanel-sur-Lausanne.

### **ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATIONS**

Lors de sinistre, l'apiculteur lésé devra demander immédiatement une « formule de sinistre » à son président de section. Seules les demandes présentées sous cette forme seront prises en considération. L'expert sera désigné en la personne de l'inspecteur cantonal des ruchers ou de son remplaçant. En cas de nécessité ceux-ci pourront déléguer leurs pouvoirs. Pour le reste le règlement est seul valable.

**Comité SAR.**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA 94<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SAR, TENUE A LAUSANNE LE SAMEDI 15 MARS 1970, A LA SALLE DES VINGT-DEUX CANTONS, AU BUFFET CFF**

En ce matin d'équinoxe printanier, le soleil si rare depuis des mois, est au rendez-vous de la nature profondément marquée des stigmates de l'hiver, et caresse doucement Lausanne et ses coteaux.

10 h. 10, c'est le coup d'envoi ! Le timbre du gong résonne, le silence établi ! un silence remarquable qui se prolongera au cours de la journée et favorisera un déroulement plus rapide de l'assemblée.

#### **1. Ouverture et contrôle des pouvoirs**

Bien timbrée, la voix du président Bovey s'élève pour les souhaits de bienvenue à MM. les délégués, en particulier aux membres d'honneur qui ont répondu à l'invitation du CC, et dont quelques-uns se sont fait excuser : M. Meunier, président d'honneur, MM. Zimmermann, Gassmann et Valet.

L'assemblée de ce jour comprend 91 délégués des sections plus cinq représentants des fédérations. Seules deux sections sur les 47 n'ont pas répondu à l'appel : Val-de-Travers excusée et Haute-Broye non excusée.

## 2. Désignation des scrutateurs

Sont élus : MM. Wagner et Léchaire.

## 3. Adoption du PV de la dernière assemblée

M. Dupasquier, représentant de la fédération fribourgeoise formule la question suivante, d'ordre non rédactionnelle : « Comment le CC a-t-il donné suite à la proposition de M. Félix, à l'AD du 15.3.69 de revoir l'art. 25 des statuts ? ». Réponse : l'art. 25 a été maintenu ! Le PV est admis sans observation.

## 4. Rapport du président

L'assemblée écoute avec un vif intérêt la lecture de ce rapport très substantiel que chacun pourra lire dans le journal. Ce rapport mentionne entre autres les effectifs suivants pour les fédérations : Vaud 1454 membres ; Fribourg 869 ; Valais 826 ; Jura 818 ; Neuchâtel 573 et Genève 305 membres, ce qui donne un effectif SAR de 4845 membres.

## 5. Finances

a) Comptes 1969. M. le président donne la parole à M. Merminod, distingué administrateur, qui commente les comptes et répond aux questions des délégués.

Si l'exercice boucle par un bénéfice de Fr. 9066.93, il est utile d'en connaître les causes réelles. Les provisions faites en l'année 1968, ont été fort précieuses, en particulier pour couvrir les frais des distinctions particulièrement onéreux, environ Fr. 8000.— ; de plus, sur ordre du service de l'impôt anticipé, ce dernier a dû être porté en compte comme recette pour l'année écoulée, soit un montant de Fr. 1914.32 qui s'ajoute à l'impôt anticipé de 1968 encaissé au cours de l'exercice écoulé.

Les autres postes de la comptabilité sont restés sensiblement les mêmes. Aux divers, l'impression des statuts a coûté Fr. 570.— et le CC a fait un don à M. Ph. Mottier — Fr. 250.— — pour lui faciliter l'achat de l'ouvrage du D<sup>r</sup> Sauvin, et en reconnaissance des nombreuses recherches sur la pollinisation.

La disparition de la Maison Brogle nous a causé une perte de Fr. 1200.— par la suppression d'une page d'annonce au journal.

b) **M. le président demande la lecture du rapport de la commission de vérification.** M. Edouard Martin lit le rapport.

## Discussion

**M. Sermier** : dans quel compte sont portés les frais de justice ?  
Réponse : une provision avait été faite à cette fin.

**M. Dupasquier** : demande que l'indemnité au président soit portée de Fr. 600.— à Fr. 800.— ; le CC est compétent pour faire des propositions à l'AD, non la commission de gestion ; il demande que le CC revoie toutes les indemnités et qu'il présente à la prochaine AD des propositions de rémunérations équitables ; il serait utile de connaître les indemnités servies.

**M. Merminod** : se déclare être l'instigateur de cette demande d'adaptation du salaire du président par la voie de la commission, il reconnaît qu'il eût été plus logique d'en parler à ses collègues du CC. Voici l'état des indemnités servies :

président : Fr. 600.—

administrateur : indemnité plus location Fr. 3700.—

responsable des annonces : Fr. 300.— plus 4,5 % du produit

contrôle du miel et pesée : Fr. 150.— plus Fr. 150.— plus Fr. 2.—  
par contrôle

secrétariat et échos de partout : Fr. 500.— plus Fr. 500.—

rédaction du journal : Fr. 1200.—

conseils aux débutants et vétérans : Fr. 500.— plus Fr. 150.—

responsable des assurances : Fr. 300.—

concours des ruchers : uniquement les indemnités journalières et de déplacements pour les concours.

## Approbaton des comptes

L'AD approuve les comptes à l'unanimité avec décharge aux organes responsables.

L'AD doit se prononcer sur les indemnités :

**Proposition Dupasquier** : 1. accorder l'augmentation de Fr. 200.— au président ; 2. Le CC présentera des propositions à la prochaine AD.

**Proposition Barbier** : porter l'indemnité du président de Fr. 600.— à Fr. 1000.—.

Le vote donne les résultats suivants : proposition Dupasquier 45 voix ; proposition Barbier 42 voix.

c) **Budget 1970. M. Dupasquier** : aide à l'apiculture, le subside n'est pas budgété ! **M. Merminod** : il est difficile de budgéter un subside. Le budget est adopté à l'unanimité.

d) **Cotisation 1970.** Le CC propose le maintien à Fr. 9.— ; l'AD se prononce à l'unanimité.

e) **Désignation des sections vérificatrices.** Les sections suivantes sont désignées : Jura Nord, Hérens, Jorat.

## 6. **Activité 1970**

**Elevage.** On n'a pas atteint l'activité désirée. Selon avis de M. Schneider, il y a lieu de donner un nouveau cours d'élevage complet de deux jours ; le financement proposé serait le suivant : chaque participant paierait Fr. 3.— par cellule et les sections pourraient assurer les frais de déplacement. Deux sections ont demandé un cours pour débutant donné dans la région de Cossonay ; les intéressés devraient s'annoncer assez tôt, vers le 15 avril.

**Stations.** Au vallon de Nant, on n'a pas enregistré les résultats escomptés ; Bonatschesse donne de très bons résultats et Moléson assez bons.

**Importation de reines.** Il faut éviter qu'elle se pratique sur une trop grande échelle et ne s'adresser qu'à des centres sûrs du point de vue pureté et sanitaire.

**J.-J. Dayer :** Villanuova de Castellon, Espagne, cherche par tous les moyens à introduire des reines en Suisse. Il faut mettre en garde les apiculteurs, car le contrôle sanitaire du rucher n'est pas pratiqué en Espagne. M. Dayer a envoyé toute une documentation à la « Feuille d'Avis de Lausanne » où il voudrait faire paraître sa réclame, entre autre pour des reines triptoïdes avec 48 chromosomes. Le Dr Kobel a été appelé à se prononcer sur cette question et a déclaré qu'avec 48 chromosomes une reine se trouvait dans l'impossibilité de pondre.

**Cours pour inspecteurs des ruchers.** Tous les inspecteurs ont suivi ces cours organisés par le Liebefeld et qui ont été sanctionnés par un examen final.

**Apiculture pastorale.** D'immenses régions restent sans ruches durant tout l'été, alors qu'elles offrent une flore mellifère remarquable, au moment où, en plaine, les abeilles ne trouvent plus à butiner. Il y aurait peut-être lieu d'organiser un cours de transhumance.

**Discussion. M. Barbier :** il faut envisager des cours d'élevage d'une seule journée pour éviter trop de déplacements. Cela est possible si l'on a, à l'avance, tout préparé pour effectuer les différentes opérations le même jour. **Réponse :** c'est possible à la condition que les apiculteurs aient, auparavant, suivi un cours de préparation des ruchettes, car c'est surtout ce point qui est cause d'échecs.

**M. Müller :** quel est le programme des cours ? Y a-t-il un cahier des charges pour les éleveurs ? **Réponse :** les apiculteurs ont reçu toutes les instructions. M. Jacquier a établi le programme pour Bonatschesse.

**M. Macherel :** y a-t-il lieu de poursuivre les essais avec la grande cellule ? **Réponse :** Apimondia avait désigné des apiculteurs char-

gés de ces essais et les conclusions tirées sont les suivantes : il faut s'approcher le plus possible du module adopté par l'abeille dans la nature (750), car la cellule peut influencer la grandeur du corps de l'abeille, non pas la récolte. **M. Richard** : ramène J.-J. Dayer sur la sellette, et s'étonne de la réclame qui figure dans l'agenda apicole rédigé par l'Imprimerie Haesler à Saint-Aubin. **M. Mouche** déclare ne pas être en communication avec cette maison. On a refusé d'insérer cette réclame dans le « Journal suisse d'apiculture ». **M. Matthey** collabore à l'établissement de l'agenda, mais pas pour les annonces ; il interviendra pour supprimer cette case Dayer. **M. le président** : cette case peut être retenue pour les apiculteurs éleveurs, et la SAR paiera cette réclame.

## 7. Adoption des rapports

Ils ont paru dans le journal, sauf le rapport de la bibliothèque qui est arrivé à la rédaction après la mise en page ; il sera publié en avril. Les rapports sont admis avec remerciements à leurs auteurs. **M. Dietrich** : la bibliothèque a enregistré le mouvement suivant : 67 apiculteurs ont reçu 327 volumes en prêt et au 31 décembre 80 volumes étaient en circulation.

## 8. Nominations statutaires

Sont réélus à l'unanimité : M. Voyame présenté par M. Huguenin et M. Merminod, présenté par M. Borgeaud.

M. Georges Matthey arrivé au terme de son mandat, n'est pas rééligible et la fédération neuchâtelaise présente M. Müller ; toutefois, cette candidature est conditionnée : M. Müller ne pourra pas accepter de fonction pendant deux ans. **M. le président** : on devrait entrer au CC sans condition. **M. Gobbo** : Neuchâtel a eu des difficultés à trouver un candidat ; il relève toute la valeur de M. Müller, soit par sa formation commerciale, ses connaissances apicoles, soit par le rôle qu'il joue depuis de nombreuses années au sein des organisations apicoles neuchâtelaises. M. Müller ne peut pas accepter la rédaction à cause de ses nombreux déplacements à l'étranger ; il est à même de remplir une autre tâche ; M. Matthey pourrait éventuellement assumer la rédaction pendant deux ans. **M. Barbier** appuie cette proposition. **M. Henchoz** propose **M. Jacquier** comme rédacteur. **M. le président** : le CC s'organise lui-même ; donner trop de fonctions à d'autres membres en dehors du CC n'est pas la bonne formule ; la fédération neuchâtelaise pourrait aussi libérer M. Müller de certaines obligations. La proposition **Paroz** de laisser ce point en suspens pour l'après-midi est repoussée à une forte majorité. **M. Mouche** propose de poser la question

à **M. Jacquier** qui répond : « Des impératifs entrent en ligne de compte ; un pédagogue n'a pas nécessairement une formation de rédacteur ; est-ce à un bénéficiaire de l'AVS de se charger de cette nouvelle tâche ? ».

Election de M. Müller à l'unanimité. M. Müller remercie ; il relève tout le mérite que M. Matthey s'est acquis, soit dans les organisations apicoles du canton de Neuchâtel, soit comme rédacteur où il s'est donné de tout cœur, à la très grande satisfaction générale.

## 9. Concours des ruchers

**M. Jacquier**, président du jury, relève tout le mérite des apiculteurs de la 5<sup>e</sup> circonscription, Neuchâtel, qui ont affronté le concours ; les résultats furent brillants : 11 médailles d'or, 7 médailles d'argent et 1 médaille de bronze, 19 diplômes délivrés. Il relève la tenue remarquable du rucher Gobbo qui a obtenu 149 points sur 150 et souligne la collaboration combien précieuse de M<sup>me</sup> Gobbo à la conduite de ce rucher modèle. M. Gobbo remercie le jury et relève toute la valeur d'un concours qui doit se préparer longtemps à l'avance, non en une année.

Le concours 1970 touchera la circonscription N° 3 : vallée de Joux, Orbe, Grandson - Pied du Jura. M. Jacquier invite les apiculteurs à s'inscrire nombreux pour le 15 avril.

On procède au tirage au sort pour le concours 1971 : la circonscription N° 2 est désignée : Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossonay.

**Soutien du prix du miel. M. Schmid** : notre miel est apprécié, son prix a atteint un plafond difficile à dépasser. Les importations sont toujours massives : 3 millions à 3,5 millions de kilos, nous arrivent chaque année. Nous devons concurrencer le miel étranger par une mise sur le marché d'une marchandise irréprochable ; les prix doivent être respectés. **M. le président** : relève le rôle de la centrale qui, en particulier en 1968, a empêché l'effondrement des prix. Le Tessin éprouve des difficultés d'écoulement, la Suisse allemande manque de miel. **La réclame** va s'intensifier ; M. le président a des clichés en préparation, et certains articles de journaux peuvent servir notre cause, quoique, sur ce point, on ne peut pas écrire ce qu'on veut. Un nouveau **film** serait le bienvenu, des idées sont en train de s'ébaucher ; on pourrait réaliser quelque chose à un prix raisonnable, Fr. 18 000.— environ. **M. Gobbo** souligne le film sur les miellats, d'une remarquable réalisation par M. Hettenschwiler. **M. Gonet** pense que la question du journal « Terre romande » devrait être examinée. **Réponse** : par le canal de ce journal on atteint beaucoup de monde : apiculteurs et agriculteurs qui doivent collaborer. **M. Léchaire** parle de la « Revue des Con-

sommatrices ». **M. Barbier** appuie « Terre romande » qui est en quelque sorte aussi le journal de la Centrale, il ne faut pas disperser les forces. **M. Schmid** propose d'augmenter le capital-action de Fr. 5000.— ; la proposition est admise par 28 oui contre 10 non. La question de la collaboration du « Journal suisse d'apiculture » avec « Terre romande » est laissée pour étude au CC par 28 voix contre 10.

## 11. Propositions individuelles et divers

**Fête de la Romande.** M. le président pense que l'organisation d'une journée devrait être maintenue ; ce serait au tour du Jura. M. Huguenin, président de la fédération jurassienne est acquis à cette idée, mais à cause des vacances, on devrait reculer la date en septembre. M. le président remercie M. Huguenin et le Jura pour cette acceptation.

**M. Chérix :** les pesées doivent être communiquées à quelle date ?  
**M. Schmid :** il suffit de s'entendre et de fixer une date qui doit être respectée ; jusqu'ici, la date prévue était le 5 du mois, il n'y a pas de raison pour la modifier.

**M. Buscarlet :** apporte la proposition du Dr Zimmermann que les apiculteurs participent à l'action : toilette de la nature et des cours d'eau. **Réponse :** des avis ont été envoyés à toutes les municipalités.  
**M. Bassin :** il y a eu des retards dans l'envoi des distinctions aux vétérans ; ce sont surtout les sections qui ne respectent pas les délais impartis. **Grandson :** ne pourrait-on pas envisager une diffusion plus rapide des conseils aux débutants ? **M. Bassin :** les conseils doivent être rédigés le 14 du mois précédent ; il faut avouer qu'il est extrêmement difficile de donner des conseils précis, et pour l'ensemble de la Suisse romande, vingt jours avant la parution du journal. **M. le président :** la question pourra être examinée en faisant appel au CRIA et par l'entremise de la radio.

**M. Merminod :** propose M. Georges Matthey, distingué rédacteur de notre journal sortant de charge, à l'honorariat : M. Matthey est élu membre d'honneur de la SAR par de vifs applaudissements ; il reçoit les félicitations de M. le président R. Bovey et de tous ses amis.

A 15 h. 45 M. le président lève la séance en remerciant les délégués de la participation à la séance, et souhaite à tous une bonne campagne apicole.

Le secrétaire :  
*G. Chassot*

Le président :  
*R. Bovey*

# Maladies des abeilles en mai 1970

## Acariose

Canton/district	Localité	Cas	Canton/district	Localité	Cas
<i>Argovie</i>			<i>Soleure</i>		
Lenzbourg	Othmarsingen	1	Lebern	Altreu	1
<i>Berne</i>			<i>Thurgovie</i>		
Aarberg	Moosaffoltern	1	Kreuzlingen	Eggethof	1
Seftigen	Rüti b/Riggisberg	1		Rutishausen	1
Thoune	Goldiwil	1	Münchwilen	Bettwiesen	1
<i>Franches-Montagnes</i>			<i>Zurich</i>		
	Soubey	1	Horgen	Hütten	1
<i>Grisons</i>			Zurich	Zurich	1
Heinzenberg	Almens	1	<i>Fribourg</i>		
	Cazis	1	Gruyère	Sorens	1
<i>Saint-Gall</i>			<i>Neuchâtel</i>		
Gaster	Benken	2	Boudry	Senaize, comm. Gorgier	1
Gossau	Abtwil	1	Neuchâtel	Lignièrès	1
	Bernhardzell	1	Val-de-Travers	Les Verrières	1
<i>Oberrheintal</i>			<i>Vaud</i>		
Obertoggenburg	Altstätten	2	Aigle	Le Bouillet-sur-Bex	1
	Ebnat-Kappel	1	Echallens	Essertines-sur-Yverdon	1

## Loque américaine

<i>Argovie</i>			VA	Ebikon	1
Aarau	Suhr	1	VA Hochdorf	Hohenrain	1
VA Baden	Baden	1	VA Willisau	Langnau	1
Brougg	Mandach	1		Zell	1
<i>Berne</i>			<i>Soleure</i>		
Aarberg	Kappelen	1	Lebern	Lommiswil	1
Burgdorf	Heimiswil	1	<i>Schwyz</i>		
Frutigen	Kandersteg	1	Schwyz	Oberschönenbuch	1
VA Konolfingen	Walkringen/Bigenthal	1	<i>Tessin</i>		
Interlaken	Iseltwald	1	Bellinzona	Gudo	1
	Unterseen	1	VA Leventina	Prato	1
<i>Oberhasle</i>			Locarno	Ascona	1
	Hausen/Meiringen	1		Gordola	1
	Meiringen	1		Riazzino	1
Saanen	Gsteig	1		Moghegno	1
	Lauenen	2	Valle Maggia		
	Schönried	1	<i>Thurgovie</i>		
Signau	Rüderswil	1	Frauenfeld	Frauenfeld	1
Delémont	Courfaivre	1	<i>Fribourg</i>		
<i>Franches-Montagnes</i>			Sarine	Grolley	1
VA	Biaufond	1	VA See	Chandossel	1
	Les Bois	1	VA	Cressier	1
	Froidevaux	1	VA	Wallenried	1
Delémont	Courfaivre	1	<i>Genève</i>		
La Neuveville	Champ-Fahy, comm.	1	Rive gauche	Troinex	1
	La Neuveville	1		Vésenaz	1
	La Neuveville	1	<i>Valais</i>		
<i>Grisons</i>			Entremont	Orsières	1
Heinzenberg	Scharans	1	Hérens	Ypresse-sur-Vex	1
Malojy	Vicosoprano	1	<i>Vaud</i>		
Moesa	Roveredo	1	Aigle	Crebelley/Noville	1
	Soazza	1	VA Lausanne	Jouxpens	1
VA Bernina	Poschiavo	1	Morges	Bussy	1
<i>Glaris</i>			VA Nyon	Coppet	1
	Ennenda	1		Commugny	1
<i>Lucerne</i>				Founex	1
VA Lucerne	Kriens	1	Oron	Corcelles-le-Jorat	2
	Buchrain	1	<i>Principauté du Liechtenstein</i>		
				Schaan	1

## Loque européenne

<i>Berne</i>			Kriegstetten	Obergerlafingen	1
<i>Oberhasle</i>			<i>Fribourg</i>		
VA Büren a. A	Meiringen	1	VA Broye	Forel	1
VA Burgdorf	Arch	1			
<i>Soleure</i>	Ersigen	1	<i>Valais</i>		
Balsthal-Gäu	Wolfwil	1	Sierre	Vissoie	1

VA = Cas non examinés par nous, mais annoncés directement par l'Office vétérinaire.

Section apicole du Liebefeld.

## DE TOUT UN PEU

La saison apicole bat son plein. Après un interminable hiver, le beau temps est enfin revenu rétablir la situation, à un rythme plus ralenti peut-être à l'altitude qu'en plaine.

Les prairies du Haut-Jura ne forment actuellement qu'un magnifique tapis jaune en ce 12 juin, où nos abeilles trouvent à s'occuper largement. C'est bien l'occasion de dire que la moisson est grande, mais que malgré une température favorable au butinage, certains ruchers manquent d'ouvrières.

Dans les régions d'altitude moyenne ou en plaine, l'hiver a été moins long et moins sévère pour les colonies qui ont pu se développer et profiter d'une magnifique floraison des arbres fruitiers, de la dent-de-lion et du colza. Dans certaines contrées, la récolte de 1970 a déjà effacé le souvenir de celle déficitaire de 1969.

A l'altitude, le retard apporté au développement des colonies par de monumentaux amoncellements de neige lents à disparaître se fait sentir actuellement. Malgré une mise en hivernage dans de bonnes conditions, certaines colonies ont subi une réclusion de quatre mois et plus. Les premières sorties se sont effectuées dans une nature encore recouverte d'un épais manteau de neige qui servit de linceul à de nombreuses abeilles. Cet affaiblissement sensible eut pour conséquence d'entraver le développement normal des colonies, le printemps restant froid. Mais une fois encore, la nature se chargera de rétablir la situation et le retard d'un mois environ de la végétation sur une année normale permettra aussi aux colonies possédant une bonne reine de se remettre à la hauteur des circonstances et de fournir à leur tour un bon travail. Ce sera aussi l'occasion pour l'apiculteur d'éliminer ce qui n'est pas viable et de ne donner asile qu'aux colonies capables de se repeupler à 100 %.

Rien n'est donc changé sous le soleil de 1970 et comme toujours, il faut constamment observer et faire table rase de ce qui ne peut donner satisfaction.

*L'état sanitaire du rucher suisse.* A la lecture de la liste des maladies des abeilles, publiée chaque mois par la station apicole du Liebefeld, on est surpris de la longueur de cette liste qui s'allonge toujours davantage. Les ruchers sont-ils plus atteints par les maladies épizootiques que précédemment, ou faut-il admettre que l'instruction plus complète des inspecteurs des ruchers, des conseillers apicoles comme aussi des apiculteurs plus nombreux, soucieux des avantages qu'offre un rucher en bonne santé, sont cause de cette constatation ? Le fait de confier à certains offices vétérinaires cantonaux l'examen de couvain en est peut-être une des causes. D'autre part, les importations clandestines parfois, de reines étrangères en vue d'élevages artificiels, le développement pris ces der-

nières années par la transhumance, peuvent aussi être à l'origine de la recrudescence des maladies qui affligent nos ruchers. Il importe que chaque apiculteur se soumette exactement aux directives de la nouvelle loi sur les épizooties, loi qui prévoit de façon claire et nette la marche à suivre dans les différents cas qui se présentent dans la culture et plus spécialement dans le commerce des abeilles. Il est navrant de constater que par insoumission aux règlements en vigueur, on empoisonne une contrée saine en mettant simultanément de braves et consciencieux apiculteurs, dans l'impossibilité de vendre ou de déplacer leurs abeilles. Le cas s'est produit récemment et cette infraction punissable coûtera cher au contrevenant qui n'obtiendra certainement aucune pitié des collègues visés par la mise sous séquestre, comme aussi de ceux dont les ruchers sont contaminés. Travail fastidieux qui s'ajoute à celui déjà laborieux que présente la conduite d'un rucher. En apiculture comme du reste dans tout ce que nous faisons, nous sommes soumis à une certaine discipline indispensable à l'organisation de nos différentes activités.

*La saison des fleurs, des parfums, des chants.* Les belles et chaudes journées de juin, ont provoqué une véritable explosion de la floraison. Il semble que tous les végétaux se hâtent de rattraper le retard provoqué par le froid et la neige et d'un commun accord, croissent et se parent de leurs atours les plus beaux. Merveilleuse époque d'une nature qui n'est que parfums et concerts des oiseaux. Époque trop brève mais qu'il faut savoir apprécier, car elle provoque une belle diversion aux difficultés que la vie réserve un peu à chacun.

Si bon nombre de colonies n'ont pas été à même de suivre dans une course contre la montre, le développement ultra-rapide de la végétation, ce n'est pas une raison pour désespérer. Malgré des pronostics peu favorables sur les miellats de forêt, il y aura toujours des îlots privilégiés dans la généralité, il y aura toujours des contrées qui réserveront d'heureuses surprises. Souhaitons que ces îlots aux sources parfois très abondantes, soient nombreux.

*G. Matthey.*

#### **RAPPORT SUR LES MIELLÉES DE FORÊT POUR 1969**

Quoique l'année apicole écoulée ne nous ait pas gâtés, l'activité de notre groupe de travail pour l'étude des producteurs de miellat n'a pas faibli. Nous remercions ici tous ceux qui année après année nous aident dans la mesure de leur disponibilité. Nous ne voudrions pas manquer de remercier et de féliciter également les jeunes apiculteurs qui au cours de ces derniers mois se sont joints à nous, pleins d'enthousiasme pour cette tâche nouvelle.

En 1969 nous avons reçu :

- 36 rapports de pesée à peu près complets ;
- 5 rapports de pesée temporaires ;
- 265 échantillons prélevés par les observateurs ;

304 échantillons prélevés par nos soins ;  
 94 apiculteurs ont participé aux excursions en forêt ;  
 31 apiculteurs détiennent une balance prêtée par la section apicole ;  
 39 observateurs ont reçu un dédommagement proportionné au travail qu'ils ont fourni pour un montant total de 3931 francs.

### Service de pesée :

Après les fortes récoltes de 1968, nous devons malheureusement enregistrer pour 1969 un très grand nombre de résultats négatifs. Ci-dessous les moyennes par décades ; espérons que nous ne reverrons pas de si tôt une telle misère.

mai	— 0,2	+ 3,2	— 0,1
juin	— 1,0	— 0,3	— 0,9
juillet	— 0,2	+ 0,8	+ 0,8
août	— 0,3	— 0,5	— 0,3

La récolte moyenne totale est donc de 1,0 kg. Comme chaque année, quelques ruchers sont favorisés alors que d'autres n'ont rien. Le maximum enregistré est de 26 kg. Il n'y a que cinq stations qui ont atteint une récolte de 10 kg., par contre il y en a cinq aussi qui ont enregistré une diminution nette de 8 kg. et plus. Dans 7 stations il y a eu une récolte à la mi-mai, dans 4 stations il y en a eu une en juillet. Tous les autres résultats sont minimes ou même négatifs.

Nous avons profité de la saison morte pour entreprendre une révision des balances que la Confédération a remis en prêt. A cette occasion, nous avons dû constater que la plupart de ces balances avaient souffert de la rouille. Nous les avons donc totalement démontées, changé certaines pièces trop abîmées, chromé les glissières du balancier et repeint toutes les autres parties. Ces balances sont maintenant en parfait état. Si l'une ou l'autre n'est pas aussi sensible que celle que vous déteniez avant, il est possible qu'un peu de peinture recouvre les couteaux et freine les mouvements, mais ce n'est pas grave. Il vaut mieux laisser une fine couche de peinture plutôt que voir la rouille s'installer, ronger le métal et rendre nos balances encore bien moins précises.

Nous avons été frappés de constater à quel point certains plateaux de balance sont rouillés. Il n'y a qu'une explication à cela. Certains observateurs posent le fond plat de leur ruche « Suisse » directement sur le plateau de la balance. Lorsque de l'eau se glisse dans la fente, elle ne peut pas sécher rapidement et la rouille apparaît. Nous vous prions donc instamment de ne jamais poser une planche ou une plaque de protection ou une ruche à fond plat, directement sur le plateau de la balance, mais de placer entre ces deux surfaces deux ou trois petites listes de bois qui permettront à l'air de circuler et à l'humidité éventuelle de sécher. Vous éviterez ainsi que votre balance ne subisse de gros dégâts.

Nous avisons dès maintenant les quelques observateurs qui n'ont pas encore envoyé leur balance, que leur tour viendra l'hiver prochain. A fin août, ils pourront sans autre nous l'envoyer.

### Observation des producteurs de miellat du sapin blanc.

En 1969, nous avons continué les observations que nous conduisons depuis plusieurs années. Grâce à la bonne volonté de quelques apiculteurs, nous avons pu augmenter le nombre de nos stations d'observation, les faisant passer de 33 à 45.

Si en 1968 nous avons récolté en tout 18 000 *Buchneria*, l'année 1969 a été par contre beaucoup moins fructueuse. Toutefois, ce sont presque 4000 *Lachnides* vertes qui ont été examinées. Nous avons profité de cette diminution pour effectuer des observations plus approfondies. Voici quelques remarques sur les résultats de ce travail :

La génération des fondatrices s'est développée plus tard qu'en 1968. En 1969, ce n'est qu'au cours du mois de juin qu'elles se sont mises à faire des petits. En altitude, nous avons trouvé des fondatrices adultes vivantes encore le 12 juillet, la dernière même le 29 juillet. Etant donné ce retard, le nombre des générations a été un peu réduit en 1969. Même en zone d'altitude moyenne, une partie de la génération F<sub>3</sub> était déjà formée de sexués.

Alors qu'en 1968, les populations de *Buchneria* ont montré un maximum de développement à la fin de juillet, en 1969 l'évolution est bien différente. Nous observons une première période de maxima dans les populations au début de juillet et une seconde période au début d'octobre. Entre temps les populations ont eu tendance à diminuer alors qu'en 1968 c'est justement en été qu'elles ont pullulé.

Dans six stations, la population est restée du printemps à l'automne, au-dessus de la moyenne, par contre, huit stations sont restées toute l'année au-dessous. Douze stations n'ont eu qu'un maximum au printemps et quatorze n'en ont eu qu'un en automne. Ainsi l'année 1969 confirme une fois de plus que d'une station à l'autre l'évolution est très différente. Au cours de la même année, on peut observer toutes les variantes imaginables. Pour le moment, il est donc parfaitement illusoire de vouloir établir des pronostics de récolte valant pour tout le pays. Nous ne pouvons prévoir une miellée que dans le cadre d'une station déterminée et à condition de posséder des résultats d'observations détaillées sur l'évolution de la population.

En valeur absolue, les populations de 1969 sont aussi beaucoup plus faibles que celles de 1968. Alors qu'en 1968 la limite de 100 *Buchneria* par échantillon de trois branches a été dépassée dans un grand nombre de cas, et même plusieurs fois très largement dépassée, en 1969 elle a juste été atteinte dans deux stations. Après l'effondrement des populations en été 1968, les Lachnides vertes n'ont pas réussi au cours de 1969, à se multiplier sensiblement.

Conclusion : Au vu des résultats de comptage, les conditions pour une bonne récolte en juillet 1970, ne semblent être réunies dans aucune de nos stations d'observation. Ce n'est toutefois qu'au début de l'été que nous pourrions savoir s'il y a des chances de récolte en août ou septembre. En effet, ce n'est qu'au début de juillet que nous pourrions voir quelle aura été l'influence de ce printemps extrêmement tardif et froid.

### **Programme de travail 1970**

Nous ne voulons pas nous laisser abattre par le sort. Cette année, il est encore plus important de continuer nos observations, car nous pouvons être certains que tôt ou tard une nouvelle pullulation de Lachnides vertes se produira. Il s'agit donc de ne pas rater l'occasion d'observer comment les populations se développent en partant de leur niveau actuel très bas pour atteindre le niveau de pullulation.

### **Autres producteurs de miellat**

En 1969, les autres producteurs de miellat n'ont pas été plus actifs que les Lachnides vertes. Ce printemps, on observe par contre de différents côtés, que les lécanines ou cochenilles sont assez nombreuses, soit sur le chêne, soit sur l'épicéa. Les autres pucerons sur un grand nombre de plantes forestières, semblent aussi prendre un bon départ. Il n'est donc pas exclu que nous soyons gratifiés d'une récolte de miel de forêt provenant des feuilles ou de l'épicéa. Là aussi, les conditions locales sont très variables et seule l'observation directe sur place permet de faire un pronostic.

### **Excursions**

Pour terminer, rappelons que la section apicole organise comme chaque année des séances d'information sur les producteurs de miellat, qui auront lieu le samedi après-midi dans la forêt.

Pour la Suisse romande, ce sera le 27 juin 1970.

Pour la Suisse alémanique il y aura une séance le 4 juillet 1970 dans le canton d'Argovie et le 11 juillet 1970 dans l'Oberland zurichois. Si vous désirez y prendre part, envoyez-nous votre adresse pour que nous puissions vous faire parvenir les renseignements nécessaires.

*Ch. Maquelin.*



## CONSEILS AUX DÉBUTANTS

---

### POUR JUILLET 1970

Les choses ont bien changé au rucher depuis nos derniers propos.

Nous ne nous souvenons pas d'avoir vu en si peu de temps un tel retournement de la situation. Le temps est resté stable, sans le retour de froid traditionnel des « saints de glace ». Les colonies ont pu se développer de façon réjouissante, et à quelques exceptions près, profiter de la floraison magnifique des colzas et dents-de-lion. Le temps, plutôt brumeux et légèrement orageux, la température suffisante, sans être excessive, bref, toutes les conditions idéales remplies, ont permis une première récolte fort appréciable. Les colonies normales ont rempli leur hausse, dans bon nombre de cas, il a fallu « doubler ». Pour la première fois, à notre altitude de 800 m., on peut voir encore au 15 juin des champs de colza en fleurs.

En plaine, l'extraction bat son plein. Certains cependant seront un peu déçus par l'abondance de couvain dans les hausses. La pose de grilles à reines aurait été souhaitable et rentable ce printemps. Mais qui aurait cru, au vu du retard dans le développement, que la ponte aurait pris, en si peu de temps, une telle extension ? Malgré notre expérience, nous nous y sommes laissé prendre et avons négligé d'utiliser les quelque 50 grilles dont nous disposons. Mais après tout, ce couvain dans les hausses contribuera à assurer une population suffisante pour la deuxième récolte. Il peut aider en outre à égaliser quelque peu les colonies en le prélevant pour le distribuer aux moins fortes.

Bien que la grande floraison soit passée en plaine, on peut constater que contrairement à l'ordinaire, les abeilles ne sont nullement agressives et continuent à récolter quelque peu. Il y a en ce moment la floraison des acacias, dont cette année le parfum se perçoit à cent mètres, et bientôt, les tilleuls. D'une façon générale, fleurs et arbres semblent « donner » plus que d'habitude. On peut donc en conclure que l'année est mellifère. Acceptons-en l'augure, et souhaitons que cette situation se prolonge...